



La haute fonctionnaire  
en charge de la diversité  
Inspectrice générale  
des affaires culturelles

Téléphone : 01 40 15 73 97  
Télécopie : 01 40 15 36 03  
3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01  
[karine.gloanec-maurin@culture.gouv.fr](mailto:karine.gloanec-maurin@culture.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COLLEGE DE LA DIVERSITÉ

---

### GRUPE DE TRAVAIL MESURE DE LA DIVERSITÉ – MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE L'IMMIGRATION

1<sup>er</sup> FEVRIER 2016

#### Etaient présents :

Marie-Anne Bernard, France Télévision  
Memona Hintermann-Afféjée, CSA  
Laurence Lascary, productrice indépendante cinéma  
Najoua Arduini-Elatfani, Club XXI<sup>e</sup> siècle  
Françoise Vergès, politologue  
Djamel Klouche, architecte  
David Bobée, metteur en scène, directeur du CDN de Rouen  
Briac Jumelais (représentant Stanislas Nordey), TNS  
Nicole Pot, ex-Haute fonctionnaire à l'égalité Femme Homme, invitée.

La séance a démarré par un tour de table au cours duquel chacun a pu exprimer priorités et actualité :

- La nécessité de ne pas être dans le déclaratif mais de proposer des actions précises
- La nécessité d'avoir une législation adaptée. La loi de 1986 sur l'audiovisuel est trop lacunaire, l'article 3 est trop flou : « *le CSA veille à la juste représentation de la société dans toutes ses composantes* ».
- Les intentions existent mais le moment est venu des actes
- Ne pas tolérer qu'un discours sur la France raciste et le désintérêt des français pour les banlieues puisse être entendu dans un établissement public (témoignage de Laurence Lascary)
- Comment équilibrer la représentation et les propos sur les écrans et les ondes sans atteinte à la liberté d'expression.

- Inquiétude sur le débat de la déchéance de la nationalité, très violent pour les populations
- Valoriser les expériences exemplaires dans les institutions publiques comme 1er Acte<sup>1</sup> ou comme l'engagement de diversité dans les productions.
- La ministre n'a pas parlé de diversité au Bis de Nantes, seuls deux directeurs en ont parlé.
- Il faut que la diversité fasse l'objet d'un article dans la Loi LCAP.
- Il faut engager un travail sur les représentations : quelle représentation d'eux mêmes ont les jeunes ? Avec l'objectif de banaliser la diversité sur les écrans et de trouver l'universel qui se trouve dans chaque personne.
- Toutes les formations doivent avoir un volet diversité (exemple TNS) soit pour associer des élèves issus de la diversité soit pour transmettre la mémoire et notamment la mémoire mal assumée de la colonisation (cf. les ateliers de Françoise Vergès sur le refoulé colonial Galerie Beton Salon Vassilief)
- On pourrait inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturel, la mémoire, l'histoire de la colonisation, de l'esclavage, dans les dispositifs éducatifs des collectivités territoriales, dans les activités périscolaires ou mieux dans le temps scolaire.
- En interne au ministère de la Culture et de la Communication, il faut que la diversité soit inscrite dans tous les COM<sup>2</sup>, tous les cahiers des charges des institutions financés par l'Etat.
- Il faut parler des statistiques ethniques « *je n'ai absolument pas peur de perdre mon poste* »

Après cet échange informel, le débat s'est développé autour de trois grandes questions :

Pourquoi mesurer ?

Comment mesurer ?

Qui mesurer ?

### **Pourquoi mesurer ?**

**Parce que nous avons besoin de comparer la mesure de la constitution de la société française par rapport à la mesure de la représentation de la diversité**

Il a été convenu de pouvoir comparer la photographie de la diversité en France avec celle du Ministère et de tout le secteur culturel. En s'appuyant sur les études de INED<sup>3</sup> et de l'INSEE, des outils existent déjà (référence à l'enquête INED *Trajectoires et Origines*).

---

<sup>1</sup> 1er Acte- ateliers d'acteurs, prépare des jeunes des banlieues aux concours aux écoles d'art dramatique

<sup>2</sup> Contrats d'objectifs et de moyens

<sup>3</sup> Institut National de la Démographie

Il faut donc demander en interne l'aide du DEPS<sup>4</sup> et de l'INED pour faire valider, par exemple, le chiffre très fort de communication sur les populations issues de la diversité : on dit que le chiffre atteint 30 %. Bien sûr cela dépasse les minorités visibles.

Il faut donc comparer la réalité et la diversité avec une volonté de justice.

« *La question de la justice est au cœur même si la société est contre* »

Qui a peur des statistiques ethniques ? Il faut sortir du déni.

Un glossaire est utile afin qu'il n'y ait ni gêne ni maladresse à se décrire.

### **Mesure de la représentation et perception de la discrimination**

On peut demander l'aide de l'INED sur constitution du questionnaire / Notre travail doit faire l'objet d'un suivi par le Conseil d'Etat afin de ne pas sortir du cadre légal. Quels instruments de mesure sont à notre disposition ?

Il est proposé d'élargir le baromètre de la diversité (fondé sur le « ressenti ») du CSA élaboré par Eric Macé Université de Bordeaux à d'autres secteurs (14 % de personnes à l'antenne sont perçues comme « non blanches »).

Il y a des préjugés comme celui reproduit sur les écrans : 37 % des personnes vues à la télévision (fiction et autres) comme ayant des activités répréhensibles ou illégales sont perçues comme non blanches.

« *La neutralité n'existe pas, elle est le reflet de la culture dominante* »

Il faut donc inventer nos propres outils, notre propre éthique.

### **Comment mesurer ?**

Le CSA a chargé une vingtaine de personnes missionnées par un institut de sondage de scruter plus de 40 000 heures de programmes diffusés de 17 heures à minuit sur toutes les chaînes de la TNT et celles du groupe Canal Plus. Et ceci, chaque année, en choisissant deux semaines non juxtaposées : exp : l'une en mai, l'autre à l'automne. Aujourd'hui, toutes les chaînes considèrent le baromètre du CSA comme un outil utile et respectable. Les images sont mises à disposition par l'INA et dérushées image par image.

Pour la mesure de la diversité par rapport à la réalité de la société, qui solliciter pour ce panel ? Un panel qui perçoit l'appartenance ethnique ?

Comment contourner la loi tout en la respectant ?

Dans l'étude de l'INED, les chiffres sont assez précis, sont-ils utilisables ?

Qui a accès aux aides publiques ?

Qui est interrogé dans le public ? Comment ?

Comment s'inscrit la diversité dans les publics, dans l'éducation artistique et culturelle, sur tous les territoires (des banlieues aux zones péri-urbaines et aux territoires ruraux, les DOM TOM) ?

Que signifie Diversité ?

Les artistes, les professionnels, le secteur culturel ressemble-t-il toujours à la population d'aujourd'hui ?

Toute la population se sent-elle racontée et considérée ?

Dans le secteur culturel plusieurs champs d'interventions sont à questionner :

---

<sup>4</sup> DEPS département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du ministère de la Culture et de la Communication

- Les nominations, les postes à responsabilités, les recrutements de manière générale
- Les programmations
- Les productions
- La formation (grandes écoles nationales (artistiques, architecture et journalisme) – enseignement supérieur- éducation artistique et culturelle
- La liberté d’expression et les propos et stéréotypes véhiculés.

### **Qui mesurer ?**

*« La France de la diversité est celle dont on ne parle pas. Si on veut recréer de la solidarité il ne faut pas oblitérer la question des classes sociales. Sinon division pour régner - Comment retrouver des solidarités. Comment retrouver des reconnaissances communes avec les questions de ségrégations géographiques, sociales, etc... »*

*« La couleur de la peau est une position politique »*

Le débat a eu lieu sur les termes de désignation de ces populations :

Immigrés natifs, de deuxième génération, Noirs, Arabes, Non Blancs, minorités, personnes racisées... Il n’y aura pas de dénomination commune.

Les non-blancs - notion de « racisés »

De qui parle-t-on ? les immigrés, les fils d’immigrés ? les DOM TOM ? les personnages de fiction ?

Le terme racisé - victime de racisme fait débat, il est à la fois très pertinent mais l’évocation de la race est toujours sujette à interprétation négative et à la victimisation.

Il faut faire attention car *« il y a des formes d’exclusion qui ne sont pas aussi violentes et aussi attention à victimisation »*

Racisation - ensemble de discriminations

Il est recommandé de ne pas employer le terme de minorité car il faut *« déconstruire la majorité »*

Employer plutôt le terme action positive contre la discrimination que discrimination positive.

### **Outils**

Analyse patronymique / Origine / perception

Annuaire des administrateurs indépendants –

Guide des experts comme France Télévisions

Analyse sémantique sur clichés et sémantique

Demander une enquête déclarative cf. Patrick Simon- INED

## CONCLUSION

Utiliser la loi NOTRe qui inscrit pour les collectivités territoriales la responsabilité culturelle et les droits culturels (devoir culturel ?)

Créer des circuits parallèles ou agir pour que les personnes puissent intégrer le système normal. Exemple du TNS :  
la formation 1er Acte au moins 1/3 de la prochaine promotion 2017 sera issue de la diversité

Faire un premier bilan d'éducation artistique et culturelle : qui utilise les dispositifs en place ? : mettre des objectifs sur certains publics  
Regarder ce que propose les rectorats et les Régions (exemple : TNS Classe théâtre dans un lycée technique et professionnel)  
Prendre exemple sur l'Observatoire de l'égalité Femme/Homme  
Faire concrètement une demande de remontée d'info des opérateurs  
Comment nommer le guide des experts ?

Avec l'aide du DEPS :

1ere étape – Pourquoi mesurer : établir une photo de la France à partir étude INSEE et INED

2eme étape – Qui mesurer : identifier un panel avec l'aide des opérateurs

3eme étape – Comment mesurer : définir une méthode.

\* \* \*

Informations :

### **Lettre aux responsables de théâtre**

David Bobbée nous fait lecture d'une lettre adressée par le collectif **Décoloniser les arts** aux directeurs de CDN et théâtres nationaux.

Cette lettre est encore en cours de validation au sein du collectif mais elle sera transmise à l'ensemble du Collège dès validation et postée sur la Dropbox.

Le collectif **Décoloniser les arts** a fait un état des lieux sur le spectacle vivant ; le constat est accablant. Si la danse et la musique sont autorisées aux populations issues de l'immigration, le théâtre (la langue : le pouvoir) ne l'est pas sinon dans l'exotisme. Il y a une corrélation de diversité entre sa représentation sur les plateaux et dans les salles de spectacles. Mais il faut veiller et analyser secteur par secteur.

**TNS le 20 mars débat** - Discrimination positive : quels outils pour la diversité de demain -Stanislas Nordey et Rachid Ouramdane.

**PROCHAINE REUNION  
JEUDI 18 FEVRIER 14H – 16H  
MINISTERE DE LA CULTURE  
SALLE ALBERT LONDRES  
3, RUE DE VALOIS - 75001 PARIS**

